

FICHE 10_Start-up et entreprises innovantes (création et reprise)

Possibilités de financement supplémentaires à celles prévues pour l'ensemble des créateurs (cf. fiche 1) ou repreneurs (cf. fiche 2).

• bpifrance-creation.fr • les-aides.fr • aides-entreprises.fr • enseignementsup-recherche.gouv.fr/ •

FINANCEMENT SPÉCIFIQUES	À titre indicatif	
	FOURCHETTE BASSE	FOURCHETTE HAUTE
<p>► Financement public</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bpifrance : ACREI, AIMA ou encore le PIA pour la région Île-de-France. Le concours national de l'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes organisé par Bpifrance et le ministère de la Recherche : i-Lab (subvention pouvant aller jusqu'à 450 000 €), La Bourse French Tech (qui finance 70 % d'une assiette de dépenses dans la limite de 30 000 €. Ce montant peut être porté à 45 000 € pour des projets qualifiés de technologie de rupture). • Prêt d'amorçage (Bpifrance). • Régions ou CCI : programme PM'up en région Île-de-France. • Le statut de Jeune entreprise innovante (JEI – entreprises créées depuis moins de 8 ans avant le 31 décembre 2019). <ul style="list-style-type: none"> – Exonération totale d'impôt sur les bénéfices pendant 1 an, suivie d'une exonération de 50 % pendant 1 an. – Exonération de la contribution économique territoriale (CET) et de la taxe foncière sur les propriétés bâties, pendant 7 ans, sur délibération des collectivités territoriales. – Exonération de cotisations sociales patronales pour les personnes participant à titre principal à un projet R&D. • Crédit impôt recherche (CIR) et crédit impôt innovation (CII) Le crédit d'impôt recherche (CIR) est une mesure générique de soutien aux activités de recherche et développement (R&D) des entreprises, sans restriction de secteur ou de taille. 	<p>30 000 €</p> <p>50 000 € 100 000 €</p> <p>pm</p>	<p>600 000 €</p> <p>300 000 € 500 000 €</p> <p>pm</p> <p>CIR : au-dessus de 30 % des dépenses de recherche jusqu'à 100 000 000 € (50 % dans les DOM), 5 % au-delà</p> <p>CII : au-dessus de 20 % des dépenses d'innovation jusqu'à 400 000 € par an (40 % dans les DOM).</p>
<p>► Prêt d'honneur innovation par 6 plates-formes spécialisées en innovation dans le réseau Initiative France.</p>	30 000 €	50 000 €
<p>► Prêt innovation FEI Il a une durée de 7 ans avec un différé de 2 ans et bénéficie du soutien du FEI (fonds d'investissement européen). Prêt d'innovation également proposé par la Caisse d'Épargne avec une garantie à hauteur de 50 % par le FEI avec des montants pouvant aller jusqu'à 7,5 M €.</p>	50 000 €	5 000 000 €
<p>► Prêt d'honneur Initiative Remarquable dédié spécifiquement aux projets porteurs de sens qui participent à promouvoir une économie innovante, humaine et à fort impact positif sur l'environnement et les territoires. Complémentaire d'un autre prêt d'honneur obtenu localement.</p>	10 000 €	25 000 €
TOTAL DES FINANCEMENTS SPÉCIFIQUES (NON EXHAUSTIF) ET AVANT TOUR DE TABLE (ENTRÉE D'INVESTISSEURS DANS VOTRE CAPITAL)	270 000 €	1 475 000 €

<p>► Financement privé : tour de table</p> <ul style="list-style-type: none"> – Plates-formes de crowdfunding (tour de table de personnes physiques) – Holdings ou club d'investisseurs • Business angels (individuels ou en réseau) • Fonds d'amorçage <p>– Capital-investissement : capital-innovation (création/post-création) Généralement, les investisseurs en capital-innovation injectent leurs fonds directement dans l'entreprise, qui en a besoin pour se développer. Il est plus rare que cet investissement soit dédié au rachat des actionnaires existants.</p> <p>– FCPI – Fonds communs de placement dans l'innovation Organisme de placement collectif agréé par l'AMF permettant à des particuliers d'investir dans le capital-investissement : 70 % de l'actif collecté doit être investi dans des PME à caractère innovant et non cotées. Le caractère innovant est automatique pour des PME consacrant une proportion significative de leurs ressources à des dépenses de R&D.</p> <p>Certains succès de ces dernières années dans l'industrie d'Internet, par exemple (Dailymotion, Viadeo, Deezer, etc.), ont été financés par des personnes physiques dans le cadre d'un FCPI.</p> <p>– Corporate Venture Ce dispositif renforce le partenariat entre grandes entreprises, start-up et capital-innovation.</p> <p>► Financements complémentaires</p> <p>Remboursement de la TVA sur investissements tels que travaux, agencements, matériels, informatique, etc., sous 30 à 60 jours en retournant au SIE 2 imprimés : imprimé 3310-CA3 et imprimé 3519 (demande de remboursement de TVA).</p> <p>Dispositif de suramortissement exceptionnel : les PME industrielles peuvent bénéficier d'un dispositif de suramortissement fiscal leur permettant de déduire de leur résultat imposable jusqu'à 40 % du prix de revient des biens et logiciels contribuant à sa transformation vers l'industrie du futur, pour toute acquisition réalisée sur la période 2019-2020.</p>	<div style="display: flex; align-items: center; justify-content: center;"> <div style="font-size: 3em; margin-right: 10px;">{</div> <table style="border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 5px;">5 000 €</td> <td style="padding: 5px;">100 000 €</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">100 000 €</td> <td style="padding: 5px;">1 000 000 €</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">1 000 000 €</td> <td style="padding: 5px;">10 000 000 €</td> </tr> </table> </div> <p style="text-align: center; margin-top: 20px;">Montants variables selon les projets</p> <p style="text-align: center; margin-top: 100px;">pm (variable selon les projets)</p>	5 000 €	100 000 €	100 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	10 000 000 €	<table style="border-collapse: collapse; width: 100%;"> <tr> <td style="padding: 5px; text-align: center;">100 000 €</td> <td style="padding: 5px; text-align: center;">1 000 000 €</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px; text-align: center;">10 000 000 €</td> <td style="padding: 5px; text-align: center;">10 000 000 €</td> </tr> </table> <p style="text-align: center; margin-top: 20px;">pm (variable selon les projets)</p>	100 000 €	1 000 000 €	10 000 000 €	10 000 000 €
5 000 €	100 000 €											
100 000 €	1 000 000 €											
1 000 000 €	10 000 000 €											
100 000 €	1 000 000 €											
10 000 000 €	10 000 000 €											
<p>Les investisseurs vous demanderont de protéger votre projet, votre entreprise, vous-même dirigeant de société, grâce notamment aux assurances RC IARD, RC Professionnelle, RCMS intégrant l'assurance santé économique des entreprises.</p>												